



Violation de semi liberté.

Par **didleeth**, le **19/02/2009** à **20:19**

Bonsoir à vous,rnrnLe compagnon de ma mère est en semi-liberté grâce à un contrat de travail.rnCe contrat a été fait par son oncle qui bien sur,la établi afin de lui permettre de sortir.rnrnMon soucis c'est que cet personne nous harcèle ma petite soeur et moi (respectivement 21 et 19 ans),soit par le biais du téléphone portable,soit il cherche a nous atteindre par ma mère,qui elle ne dis rien par soumission.rnrnj'ai donc récupéré le numéro du directeur d'établissement de la prison,le numéro de la SPIP,et le numéro du tribunal d'instance de marseille en espérant pouvoir contacté son juge d'application des peines.rnrnJe voudrais aussi porter plainte,qui aurait pu s'ajouter a une plainte de coup et blessure sur ma petite soeur que les gendarmes ont refusé de prendre car elle était mineure!!!rnrnDans quel ordre dois-je faire ces démarches s'il-vous-plait?rnrnet je vous remercie pour votre fabuleux travail qui est d'aider les plus ininformé.rnrnrespectueusement.